



**LA NOUVELLE STRUCTURATION DES CARRIERES
A PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2015 : EMPLOYES DE L'ETAT**

Catégorie	Groupe d'indemnité	Sous-groupe	Anciennes carrières	Conditions d'études requises
A	A1	Administratif	Carrière S	master ou équivalent
		Scientifique et technique	Carrière S	
	A2	Administratif	Nouvellement créé	bachelor ou équivalent
		Scientifique et technique	Carrière E, Cytotechnicien, Laborantin, Chimiste, Bibliothécaire documentaliste	
B	B1	Administratif	Carrière D	ES/EST : Diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques
		Scientifique et technique	Carrière D, Assistant technique médical, Agent sanitaire	
		Attributions particulières	Carrière E2, Secrétaire personnel d'un membre du Gouvernement	
C	C1	Administratif	Carrière C	ES/EST : 5 années d'études secondaires ou secondaires techniques ou diplôme DAP
		Attributions particulières	Carrière E1, Secrétaire personnel d'un membre du Gouvernement	
D	D1	Administratif et technique	Carrière B1	ES/EST : 3 années d'études secondaires ou secondaires techniques
	D2	Administratif et technique	Carrière B	ES/EST : 2 années d'études secondaires ou secondaires techniques
	D3	Administratif et technique	Carrière A	Candidats ne remplissant pas les conditions d'études prévues pour l'accès aux autres groupes d'indemnité